

On s'abonne au bureau de
Journal, rue de l'Ange, n° 627,
où les lettres et envois doivent
être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

IMPRESIONS ET AVIS.
Prix par ligne d'impression,
10 cents.

Avis aux abonnés.

Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 440.

JEUDI.

1^{er} SEPTEMBRE 1831.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 30 août.

Le roi a rendu visite hier matin au maréchal Gérard.

— Le quartier-général de l'armée française sera transporté aujourd'hui mardi à Nivelles. Il paraît qu'un château, situé dans un des faubourgs de Nivelles, a été mis à la disposition du maréchal.

— Le général Niellon est parti hier pour aller commander par intérim la division militaire à Gand, en l'absence de M. le général de Wautier.

— Les quatre régimens de cuirassiers français vont être cantonnés dans les environs de Marchiennes-le-Pont (Belgique).

— Le général Belliard et lord William Russel sont revenus hier de Gand à Bruxelles. Ils ont été immédiatement reçus en audience par le roi. Ces deux diplomates n'ayant pu obtenir du général de Cock l'évacuation du Capitalen-Dam et du Verlaet par les troupes hollandaises, ont, dit-on, rédigés, au nom de leurs gouvernements respectifs, une protestation qui a dû être envoyée à La Haye par courrier extraordinaire.

— Une personne qui a suivi pendant quelque temps le quartier-général du général Dejean nous assure que cet officier supérieur recevait d'heure en heure des estafettes qui lui apportaient des nouvelles de toute la ligne de l'armée française. Chez nous il se passait souvent 10 ou 15 heures sans que l'on sût rien de ce qui se passait à quelques lieues d'ici. (Politique.)

— La commission d'enquête a commencé ses travaux. Plusieurs officiers supérieurs ont été entendus. Il est inutile de demander si le résultat de l'enquête sera publié. Il va de soi qu'il faut mettre l'opinion à même de juger de quel côté sont les fautes. (Ibid.)

— On nous communique la note suivante :

« Le roi Guillaume nous menace toujours, la paix n'est donc pas consolidée encore : que le gouvernement et les chefs de l'armée ne perdent point cette circonstance de vue ; qu'ils exercent nos troupes à toutes les manœuvres qui leur restent à apprendre.

« Jusqu'à présent on a trop négligé les exercices à feu ; nous ne sachons pas même que, dans toute la province de Liège, ainsi que dans celle du Limbourg, on ait fait faire de semblables exercices aux soldats. Cette coupable inertie a reçu son châtement ; profitons de la leçon, qu'on ne puisse pas dire que l'expérience n'ait point porté de fruit pour nous. » (Ibid.)

— On mande d'Anvers, le 28 août :

Hier il est arrivé dix bateaux chargés de vivres à la citadelle. Deux bâtimens légers y sont aussi arrivés.

On dit que deux ingénieurs français sont arrivés ici et ont pris la direction des travaux autour de la citadelle.

Ce matin le 3^e régiment est sorti de la ville pour aller prendre ses cantonnemens.

Cet après-midi le 1^{er} régiment des chasseurs à pied est entré en ville.

— L'attitude de la Hollande est de nature à faire penser que le renouvellement de la guerre est fort dans les choses possibles. Nous demanderons à MM. les chefs de corps s'ils mettent à profit le repos dans lequel nous vivons aujourd'hui : si l'on s'occupe de donner à une partie de notre armée l'aplomb qui lui manque, au dire du roi lui-même ?

Les enseignemens militaires sont-ils fréquens ? les chefs s'occupent-ils d'établir dans les rangs inférieurs une discipline sévère, sans laquelle il n'y a point d'armée ? Ce sont choses que notre position ne nous met pas à même de vérifier, et sur lesquelles nous appelons l'attention et les renseignemens de tous les militaires patriotes.

Il faut faire sentir aux soldats belges que c'est dans leur intérêt même qu'ils doivent se soumettre aux lois sévères de la discipline, en tout ce qui concerne le service. La discipline est l'une des premières garanties de leur vie et de leur honneur sur les champs de bataille.

— On nous communique les observations suivantes :

« Sous le gouvernement impérial, les chevaux de remonte, pour être reçus, étaient examinés, non-seulement par les officiers et vétérinaires du corps auquel ils étaient destinés, mais il y avait encore deux artistes vétérinaires, nommés par le préfet du département.

« Sous le même gouvernement, la réception des chevaux de remonte ne se faisait pas à huis-clos ; c'était vis-à-vis l'hôtel de la préfecture ou sur la place derrière St.-Paul, et pour s'assurer de la bonté de leurs jambes, on ne choisissait pas pour les faire trotter les sentiers bien unis d'un jardin, mais un pavé glissant et rocailleux. »

— On lit dans le Journal du Luxembourg :

Le ministre des affaires étrangères de la Belgique, se fondant sur le maintien du statu quo, dans le grand-duché de Luxembourg, s'était adressé au gouvernement militaire de la forteresse, pour lui exposer

que, dans cet état de choses, rien ne semblait devoir plus s'opposer à la libre entrée, dans la ville, des fonctionnaires, employés et autres personnes ayant pris service en Belgique ; qu'en conséquence, il y avait lieu de lever toute interdiction à cet égard. Avant de répondre à la dépêche du ministre, l'autorité militaire consulta la diète germanique. Il en est résulté une décision que nous sommes à même de communiquer à nos lecteurs ; la voici :

Extrait du protocole spécial de la 25^e séance de la diète germanique, du 11 août 1831.

§ 1. Insurrection dans le grand-duché de Luxembourg ; répression des insurgés du Luxembourg, et mesure de défense contre les Belges.

Comme la diète n'a reçu aucune communication ni de la part de S. M. le roi des Pays-Bas, comme grand-duc de Luxembourg, ni de la part de la conférence de Londres, qui eût pour objet de justifier les prétentions que les Belges ont manifestées à M. le gouverneur de la forteresse de Luxembourg, et que dès lors il n'y a pas lieu d'entrer en négociation à ce sujet ; le gouvernement de la forteresse est rendu attentif à ne pas se laisser induire en erreur relativement à la conduite qu'il doit tenir envers les autorités et les sujets du gouvernement belge, conduite qui lui est tracée par les résolutions de la diète, et la diète ne se trouvant nullement en disposition de rien changer aux règles de direction qu'elle a prescrites audit gouvernement de la forteresse.

2^e Les ambassades d'Autriche et de Prusse sont priées de porter à la connaissance de la conférence de Londres les prétentions du gouvernement belge, ainsi que la décision prise à cet égard, et de faire observer à la conférence que si, d'après les feuilles publiques, des propositions avaient été adressées au roi des Pays-Bas et au gouvernement belge, par lesquelles la conférence aurait offert ses bons offices pour que le statu quo fût maintenu jusqu'à la fin des négociations, par la confédération germanique, sur le territoire du Luxembourg appartenant à la confédération, la diète se croit d'autant plus dispensée de se déclarer à cet égard, qu'elle n'a reçu aucune communication sur ce point, ni de S. M. le roi des Pays-Bas, ni de la conférence de Londres. Au reste, la diète germanique s'attend, avec une entière confiance, à ce que, dans le cours des négociations, les droits de la confédération et de la maison de Nassau sur le grand-duché de Luxembourg soient pris en stricte considération ; et à ce qu'il ne soit arrêté aucune disposition qui eût pour résultat d'amener des changemens, soit quant à l'intégrité du territoire, soit quant aux relations du grand-duché, sans l'assentiment préalable de S. M. le roi des Pays-Bas, en sa qualité de grand-duc, et de la confédération germanique.

— S. M. vient de nommer les membres du conseil supérieur de santé, dont l'établissement, près le ministre de l'intérieur, est prescrit par le règlement-général sanitaire du 17 août 1831.

Ce sont : MM. Caroly, Froidmont, van Cutsem, Vleminckx, de Hemp-tinne, Garnier, Peteau et de Guchteneere.

M. Sauveur, fils, docteur en médecine, membre de l'académie des sciences et belles lettres, à Bruxelles, est appelé à remplir les fonctions de secrétaire près de cette commission.

— Un courrier du cabinet anglais est arrivé hier à midi en cette ville avec des dépêches de Londres. Il a été réexpédié hier soir avec des dépêches pour Paris.

— On achève actuellement les dispositions nécessaires pour rendre le local de l'ancienne première chambre des états-généraux propre aux séances du sénat belge.

— On écrit d'Anvers :

— Plusieurs batteries qui se trouvaient à moins de 300 mètres du pied des glacis de la citadelle et de ceux des deux lunettes sont désarmées. L'on comble en ce moment les tranchées comprises dans la même distance, et l'on a déjà rentré en magasin une grande partie des approvisionnemens de siège.

— D'après un ordre du ministre de la guerre, le blanc est rétabli dans la buffleterie de l'armée.

NAMUR, 31 août.

ÉLECTIONS DES SÉNATEURS.

Flandre orientale. — District d'Alost, 2 sénateurs.

MM. le comte d'Andelot, Eugène de Robiano, ont obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, et ont été nommés sénateurs.

Anvers. — District d'Anvers, 2 sénateurs.

A trois heures et quart, le scrutin pour le sénat a offert les résultats suivans :

MM. Albert Cogels, 772 voix ; Dubois, 704 ; de Lacoste, 518 ; Cas-siers, 404.

En conséquence, MM. Albert Cogels et Dubois ont été proclamés sénateurs.

Liège. — *District de Liège, 2 sénateurs.*

Le premier tour de scrutin n'a produit aucun résultat. Voici les noms des quatre candidats qui ont obtenu le plus de voix :

MM. Surllet, 493 ; d'Oultremont, 469, Méan, 466 ; Liedekerke, 354. Beaucoup de voix pour M. Liedekerke sont douteuses.

Il est à remarquer que, sur 1,700 électeurs, 1,000 seulement ont voté. Quelle indifférence coupable ! Espérons cependant que M. Surllet de Chokier sera élu.

Flandre orientale. — *District de Gand, 3 sénateurs.*

MM. le marquis de Rhodes, 1,538 voix ; Massez, avocat, 1,566 ; Eugène Piers de Raveschoot, 1,438.

Ces trois candidats patriotes ont été proclamés sénateurs ; cela au premier tour de scrutin.

Le parti orangiste opposait à ces honorables citoyens :

MM. Kerkhove d'Oeselghem, 441 voix ; Lippens de Nayer, 485 ; Ch. Vervier, agent de la banque à Eccloo, 430 ; le comte Ch. d'Hane, frère de l'ex-ministre de la guerre, 52.

D'autres voix ont été perdues.

Flandre occidentale. — *District de Bruges, 1 sénateur.*

M. de Pelichy van Huerne est élu sénateur. Il a eu 441 suffrages sur 509 voix.

Hainaut. — *District de Tournay, 1 sénateur.*

M. Léopold Lefebvre.

Namur. — *District de Philippeville, 1 sénateur.*

M. de Cartier, d'Ives.

Liège. — *District de Verviers, 1 sénateur.*

M. Raimond Biolley a été élu à la presque unanimité.

Hainaut. — *District de Charleroy, 1 sénateur.*

M. Ferdinand Puissant.

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANS.

Flandre orientale. — *District de Gand, 6 représentans.*

La victoire est complète ; les patriotes ont le dessus à Gand.

Viennent d'être proclamés députés (votans 1,988) :

MM. le colonel Ch. Coppens, 1,421 voix ; Helias d'Huddeghem, 1,455 ; Franç. Vergauwen, 1,380 ; van Innis, conseiller, 1,416 ; Hye Hoys, 1,276 ; de La Haye, 1,340. Tous libéraux patriotes.

On leur opposait :

MM. van Combrugghe, 562 voix ; van Tours, 499 ; Metepenningen, 437 ; Constant. de Kerkhove-Loose, 436 ; Huytens-Kerremans, 495 ; Claes de Cock, 446 ; Ch. d'Hane, 11.

Il est onze heures. La musique de la garde civique fait des préparatifs pour donner ce soir des sérénades aux trois sénateurs. Ils en donneront une en même temps au brave colonel Ch. Coppens.

Flandre occidentale. — *District de Bruges, 3 représentans.*

Premier tour de scrutin, nombre des votans, 539 ; majorité absolue, 270.

MM. Paul Devaux, 442 voix ; Coppieters, 436 ; Julien, avocat, 243 ; Herwyn, 222 ; de Meulenaere, 191.

En conséquence, M. Paul Devaux et M. Coppieters, tous deux membres du congrès, sont proclamés représentans. Aucun autre candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, on procède à un second tour de scrutin.

Nombre des votans, 283 ; majorité absolue, 142.

MM. Julien, 172 voix ; Herwyn, 111.

M. Julien est proclamé représentant.

Hainaut. — *District de Tournay, 4 représentans.*

MM. Dubus aîné et Dumortier-Ruteau ont été élus au premier tour de scrutin. Le ballottage doit s'établir entre MM. Goblet, Doyon, Charles Lehon et Trenteseaux.

Namur. — *District de Philippeville, 1 représentant.*

M. Séron.

Hainaut. — *District de Charleroy, 2 représentans.*

MM. Guillaume Dumont de Dampreing, et Jean Pirmez de Châte-lineau.

Tout le canton applaudit à ce choix d'hommes probes, indépendans et connus par leur zèle pour la cause populaire.

Mouvements de l'armée française.

La division Hulot rentre en France par Bruxelles ; elle se rend à Lille. Elle sera le 28 à Bruxelles, les 28 et 29 à Hall.

La division T. Sébastiani rentre en France ; elle porte ses régimens à Givet, par Namur, et à Valenciennes, par Mons.

La division Teste va prendre ses positions aux environs d'Enghien, dans des camps baraqués.

La batterie d'artillerie qui accompagnait la division Hulot rejoint la division Teste.

La division Barrois prendra ses positions à Namur, ou plutôt aux environs de cette ville et dans les camps baraqués.

La division de cavalerie (cuirassiers) du baron Gévard cantonnera sur les deux rives de la Sambre.

La brigade d'Orléans rentre en France. Elle sera le 26 à Bruxelles, le 27 à Hall ; le 28 à Soignies ; le 29 à Braine-le-Comte, où elle attendra des ordres.

La division Descan suivra la division Barrois.

La brigade Lavœstine suivra la division Teste.

Ces divers mouvemens seront effectués le 12 septembre. On peut fixer à plus de 20,000 hommes le nombre des troupes qui rentrent immédiatement en France.

Le *Politique* nous apprend que la France, l'Autriche et la Prusse manifestent hautement le désir bien naturel de procéder bientôt à un désarmement.

— Il y aura de grandes réformes dans l'armée : déjà il est ordonné de rendre les buffleteries blanches, de jaunes qu'elles étaient.

— L'on a donné hier des sérénades à nos députés nouvellement élus.

— La *Tribune* ne nous est point parvenue aujourd'hui.

— Nous avons reçu plusieurs lettres de plaintes contre la répartition des logemens militaires ; nous avons engagé les plaignans à s'adresser à la commission nommée à cet effet ; nous ne doutons pas qu'il ne soit fait droit aux justes réclamations.

EXTERIEUR.

HOLLANDE. — *La Haye, 24 août.*

ENTRÉE DES PRINCES.

Le temps était d'abord nébuleux, mais le brouillard se dissipa progressivement, et quelques rayons de soleil brillèrent par intervalles, comme si la providence daignait elle-même sourire à cette fête de famille. Un peuple innombrable se pressait dans les rues qui de la porte de Delft conduisaient au palais du roi. Chaque maison était ornée de tentures, de fleurs, de guirlandes ; de distance en distance flottaient des drapeaux, les uns de couleur orange, et les autres aux couleurs des vieilles provinces, tant il est vrai que la fête était la même pour le pays et la dynastie ; heureux mélange de gloires que rien ne saurait séparer !

Dès huit heures du matin, tous les apprêts étaient terminés, et la foule impatiente circulait dans les rues. Depuis le *Wagenstraat* jusqu'au *Noordeinde*, on distinguait à toutes les fenêtres des dames dont la plupart étaient élégamment parées. Sur le devant de chaque maison, des places avaient été arrangées sur les trottoirs ; au milieu de la rue, le peuple allait, venait, manifestant son enthousiasme par des cris de joie et d'amour.

La garde civique de La Haye s'est avancée jusqu'aux portes de la ville. Le bourgmestre, les échevins attendaient les princes en cet endroit ; mais le peuple les y attendait aussi, et jamais on ne pourrait peindre sa joyeuse exaltation à la vue des voitures qui amenaient la famille bien aimée de S. A. R. Le prince d'Orange occupait la première voiture, ayant à sa gauche son auguste épouse dont les traits étaient empreints de l'émotion la plus vive : devant le prince étaient ses enfans qui auront pu connaître par le spectacle qui frappait leurs yeux combien le peuple hollandais est sensible à la véritable gloire.

La seconde voiture contenait le prince Frédéric et la princesse son épouse, qui s'était rendue aussi au-devant de son mari. Plusieurs voitures suivaient, elles étaient occupées par la suite des princes. La garde civique à cheval formait leur escorte, et quelques habitans de la ville avaient voulu s'y joindre pour augmenter cette garde d'honneur. Nous avons cru reconnaître sous un habit bourgeois S. A. R. le prince Albert de Prusse empressé de fêter ses augustes parens.

Arrivés à la porte de Delft par laquelle il fallait entrer dans la ville, le cortège a été arrêté par la foule. Il aura été inutile, impossible même de s'opposer à cet élan populaire. En un clin-d'œil, on a dételé les chevaux du prince d'Orange, et sa voiture lestement traînée a roulé au milieu du peuple. La garde civique a élevé ses schakos au bout des baïonnettes, chapeaux et mouchoirs ont volé en l'air, et les fleurs pleuvaient, et les drapeaux s'agitaient, et des acclamations de joie remplissaient les airs. On n'eût pas entendu le bruit du canon.

Prisonnier du peuple, et heureux de sa captivité, le généralissime s'est ainsi laissé conduire jusqu'au palais du monarque. C'est le peuple lui-même qui l'a présenté au souverain. Nous ne savons pas si, depuis sa voiture jusqu'aux bras du roi, le prince a eu le bonheur de toucher la terre un seul instant. Du haut du balcon de son palais, le vénérable monarque, témoin des transports de la foule, a vu enfin son fils porté jusqu'à lui. Il s'est avancé au-devant du prince, et l'a serré long-temps dans ses bras. Les princesses, le prince Frédéric, les jeunes princes d'Orange ont été tour-à-tour pressés avec tendresse sur le sein paternel, et ces joies de famille que tout le monde comprend arrachaient des larmes à tous les yeux.

La foule innombrable qui se pressait sous le balcon a demandé et obtenu la présence de toute la famille. C'est à cette expression unanime d'amour qu'on a pu juger de l'attendrissement du roi. Sa figure était couverte de larmes. Le monarque semblait dire : non ! tous les peuples ne sont pas ingrats !

Le peuple, qui a quitté la place du palais, s'est ensuite porté successivement sous les fenêtres du prince d'Orange et sous celles du prince Frédéric. Là, les acclamations, les chants et les danses ont recommencé. Cette joie publique s'est maintenue jusqu'au soir avec le même enthousiasme.

À l'approche de la nuit, toutes les maisons étaient illuminées. Beaucoup l'étaient avec luxe. On reconnaît à ce témoignage spontané combien le tribut d'amour était unanime. Au théâtre qu'encombraient la foule, les princes et les princesses ont été reçus avec la même ivresse. Les applaudissemens et les trépignemens de joie semblaient ne plus devoir cesser quand le prince d'Orange s'est présenté dans sa loge et a salué le public. La princesse d'Orange, fatiguée par trop d'émotions, n'assistait point au spectacle. L'aspect d'un tel délire et les douces larmes qu'elle avait versées avaient épuisé ses forces. Tout le monde cette nuit avait besoin de repos.

Nous avons vu les ambassadeurs assistant à cette fête de famille, et promenant leurs regards sur cette foule si émue. Ils diront mainte-

tant si la cause de certains rois n'est pas aussi populaire que la cause de certains peuples. Ce monarque si méconnu, si outragé, si calomnié en Europe, ils l'ont pu voir entouré de son peuple et de ses enfans. Si l'image touchante d'une nation si unie, si dévouée à la dynastie qui la gouverne, si unanime dans ses sentimens de patriotisme, de gloire et d'attachement à ses rois, si un tel spectacle ne parle pas à l'âme de quelques hommes, ces hommes sont véritablement à plaindre. Nous osons le dire, quelques rois en Europe comme Guillaume, quelques princes comme son fils, quelques peuples comme la nation hollandaise, et la cause des révolutions serait bientôt désespérée. Ceux qui semblent dédaigner la Hollande sont forcés de l'avouer tout bas aussi bien que nous!

(Journal de La Haye.)

FRANCE. — Paris, 28 août.

Quand les choses changent et que les noms restent, ces noms deviennent la source d'une étrange confusion d'idées, qui a quelquefois des conséquences graves et peut même produire d'incalculables maux. Ainsi trois élémens distincts entraient autrefois, chez les nations chrétiennes, dans la notion de la royauté. Et premièrement elle impliquait l'idée de propriété, parce qu'en effet le prince, à l'origine, était propriétaire du sol, ou d'une grande partie du sol; et c'est pour cela qu'on disait le roi de France, le roi d'Espagne, le roi d'Angleterre, etc. De cette qualité de propriétaire résultait un ordre social particulier, dont M. de Haller, dans son bel ouvrage sur la Restauration de la science politique, a parfaitement posé les principes, décrit le développement, et déterminé les lois générales. Mais à mesure que les propriétés personnelles des sujets prirent de l'accroissement, les domaines royaux diminuèrent selon la même proportion; et, bien que ce seul fait ait radicalement changé, à plusieurs égards, les rapports de la royauté avec le peuple, on n'en a pas moins continué de joindre à sa notion celle de propriété, ce qui a conduit à dénaturer celle-ci en transportant de la terre, qui peut être matériellement possédée parce qu'elle est une chose, aux hommes qui l'habitent et au pouvoir même considéré abstraitement: et c'est une des erreurs du royalisme de nos jours. Sa légitimité inamissible repose principalement sur la fausse idée qui fait du pouvoir une propriété suivant la stricte acception du mot. Quiconque le possède une fois doit à jamais le posséder, comme une maison, un champ, et le transmettre, également à jamais, par voie d'héritage.

L'antique royauté impliquait en outre une sorte de caractère divin, relatif à l'autorité qu'il exerçait sur la conscience des peuples; et comme cette autorité, essentiellement spirituelle, n'appartient en propre qu'à l'Eglise, il était nécessaire que celle-ci, non-seulement en dirigeât l'usage, mais l'a déléguât originairement à certaines conditions stipulées dans le serment du sacre. Le prince, devenu ainsi le ministre, le vicaire, le représentant du Christ-Roi, participait, au-dessus de la sphère de la grandeur purement humaine, à son inviolable majesté. Mais, lorsque les rois, intervertissant leurs rapports avec l'Eglise, ont voulu, au lieu d'obéir, commander; lorsqu'ils ont prétendu exercer comme un droit inhérent à leur puissance propre, l'autorité dont ils n'étaient que les dépositaires délégués: alors ils ont cessé d'être les oints du Seigneur; alors ils n'ont été que des hommes, s'ils étaient justes, des tyrans, s'ils ne l'étaient pas. Et puisque aujourd'hui il n'est pas un prince qui consente à se reconnaître dépendant de l'Eglise dans l'ordre où elle règne souverainement, il n'en est pas un non plus qui puisse légitimement réclamer aucune autorité sur la pensée et sur la conscience, pas un qui soit le vicaire du Christ, pas un qui porte sur son front le signe divin de la royauté antique. Et encore ici l'on voit combien le royalisme est abusé par d'anciennes notions, très-justes, mais qui ne s'appliquent à rien d'existant.

Enfin, dans la société que les rois eux-mêmes ont détruite, le lien de la fidélité féodale, combiné avec le dévouement personnel au chef militaire, emprunté des mœurs germaniques, et qui fut un des élémens de la chevalerie, formait comme une chaîne indissoluble qui, du dernier vassal, remontait sans interruption jusqu'au suprême suzerain, et créait, par un devoir puissant et par le sentiment qu'on a nommé l'honneur, une grande et magnifique unité sociale. Le roi était le centre où tout aboutissait, le foyer vivant de ce vaste système d'obligations mutuelles. La vie partait de lui et revenait à lui; il était le symbole, le type de tout ce qu'il y a de cher et de sacré parmi les hommes, de tout ce pour quoi l'on doit mourir, la religion, les lois, la famille, la patrie. Mais depuis plusieurs siècles, et aujourd'hui surtout, que reste-t-il de cet état de choses? On n'en voit pas même un pauvre débris. Qu'est-ce devenu le lien féodal? Le temps l'a brisé pour jamais. Nous vivons sous l'empire de nouvelles lois et de nouvelles mœurs. Les relations du prince et des sujets ont changé fondamentalement, et les devoirs avec elles. L'absolu dévouement, qu'autrefois commandait l'honneur, ne serait dans la société présente, qu'une aveugle servilité, et quelquefois un crime, lorsqu'il irait jusqu'à sacrifier aux intérêts privés d'un homme, les droits de la nation et la nation même envers laquelle nous sommes aujourd'hui primitivement engagés. Troisième point sur lequel le royalisme, pour entrer dans les réalités actuelles, doit modifier ses opinions.

On demandera peut-être: Qu'est-ce donc qu'un roi dans les temps où nous sommes? Un roi, c'est l'homme du peuple et de la loi, un agent délégué par la nation pour présider à un système d'administrations libres; voilà tout, et il n'est au pouvoir de personne d'en faire autre chose. Les conditions de l'antique royauté n'existent plus et ne peuvent renaître. Hors de la liberté, telle qu'on l'a déjà tant de fois définie dans l'Avenir, il n'y a de possible que le despotisme. Or, qui voudrait du despotisme, ou plutôt qui ne mourrait de grand cœur pour en présen-

ver la France? Il n'y a là-dessus qu'un sentiment, et c'est celui qui doit nous réunir. Les théories, les institutions, les formes passent et varient sans cesse: au milieu de ce mouvement que rien n'arrête, une seule chose demeure, la patrie.

(Avenir.)

SITUATION DE LA POLOGNE. — NÉGOCIATIONS.

D'après les nouvelles qui circulent sur les affaires polonaises; il paraîtrait que des négociations assez suivies auraient eu lieu entre les commandans en chef des deux armées russe et polonaise, et que les diverses puissances n'y seraient pas étrangères.

C'est là sans doute la cause de l'inaction des deux armées; Paskevitch et le généralissime polonais se seraient abstenus de combattre pour ne pas compromettre le succès d'un arrangement, pour laisser le temps à la diplomatie européenne de prendre connaissance des préliminaires proposés, et d'agir, par son influence conciliatrice, auprès des parties intéressées. Il était important que chacune d'elles gardât sa position et qu'un revers ou une victoire pour l'une ou pour l'autre ne vissent pas déplacer la question telle qu'on peut la poser aujourd'hui, ni renverser ces premières bases de rapprochement, bienfait immense pour l'humanité après cette lutte sanglante de huit mois.

Si l'on en croit quelques lettres particulières, les propositions faites de part et d'autre seraient bien divergentes et bien éloignées d'une conciliation facile et prochaine. Il devait en être ainsi. Le lendemain de combats si violens, avec la haine acharnée qui existe entre les deux peuples, avec l'orgueil blessé du czar, avec la conscience forte des Polonais dans leur droit, on ne doit point s'attendre à ce que les premières paroles soient sans rudesse, et les premières prétentions émises sans exagération.

Ainsi, le cabinet de Saint-Petersbourg ne consentirait à reconnaître l'indépendance que du grand-duché de Varsovie moyennant qu'on revint sur le décret de déchéance: et les Polonais, de leur côté, réclameraient l'ancien royaume de Pologne, avec la Lithuanie et les autres provinces dont la Russie l'a démembré.

Il paraît que la totalité des forces polonaises s'élève à environ soixante-deux mille hommes, et celle des forces russes à environ quatre-vingt-dix mille.

(Temps.)

Le Courrier Français termine comme il suit un article en réponse au Times, sur le séjour des Français en Belgique:

« On ne peut pas assez se persuader que tout ce qui se passe dans le parlement n'est qu'une tactique du parti tory. La guerre n'est pas actuellement possible avec l'Angleterre, parce qu'elle y serait impopulaire. Qu'on cesse donc de la craindre. »

— Hier au soir don Pedro et sa famille ont fait une visite au roi et à la famille royale.

M. l'amiral Cerzay, ensuite M. le comte de Celles, ont eu l'honneur d'être reçus par le roi.

M. le président du conseil et ensuite M. le ministre de la guerre ont travaillé avec S. M.

Mesdames les comtesses d'Argout et de Montalivet ont eu l'honneur d'être reçues par la reine.

Aujourd'hui le roi a travaillé avec M. le président du conseil, et ensuite avec le ministre des affaires étrangères.

Une députation de la 10^e légion de la garde nationale a été reçue par M. le duc d'Aumale.

M. le duc d'Orléans a passé en revue, dans les cours des Tuileries et sur la place du Carousel, la garnison de Paris, infanterie, artillerie et cavalerie.

— On annonce que M. Thomas, préfet de Marseille, est remercié, et l'on varie sur le choix. On met en avant un ancien préfet des Bouches-du-Rhône dans les cent jours, et une personne qui a rempli au commencement d'août les fonctions de commissaire extraordinaire à Marseille.

(Mémorial de la Scarpe.)

Nouvelles de Pologne.

— La Gazette de Prusse, d'Etat, du 25 août, publie un rapport étendu, daté du quartier-général russe de Nadarzyn, le 18 août. Il s'y trouve les détails des mouvemens de l'armée russe de Lowicz jusqu'à Blonie, dans les journées des 15 et 16 août.

Le 17, le général russe Wlassow a eu une brillante affaire contre un détachement polonais, commandé par le colonel Gallois, près du village de Browicze. Ce détachement étant cerné, seulement une petite partie de sa cavalerie a pu se sauver, mais pas un homme de l'infanterie n'est retourné à Varsovie. Deux canons ont été pris, ainsi que le colonel Gallois, 34 officiers, dont 5 d'un rang supérieur, et 1,322 soldats. Quelques centaines de Polonais sont restés sur le champ de bataille.

Le rapport termine ainsi: « Aujourd'hui, 18, le gros de l'armée s'est porté sur Nadarzyn, l'avant-garde sur Roszyn, à 3 lieues de Varsovie. Le général Gerstzenzweig est posté avec une brigade de cavalerie légère, à Piasecznow, pour opérer une jonction avec le général Rudiger, qui arrive de Radom.

« Le pont par lequel ce corps a passé la Vistule à Jozesow sera transporté aux environs de Pulawy, pour rendre à l'armée son ancienne base d'opérations. »

On manque de données positives, pour savoir s'il y a à Varsovie assez de vivres pour se passer quelque temps d'importation. Des déserteurs et fuyards assurent qu'il y a déjà embarras et disette. Il est certain que la récolte n'a pas été transportée à Varsovie, comme on l'avait annoncé, car les champs et les granges ne sont pas vidés!

L'ambassadeur russe a reçu hier des dépêches de son gouvernement, et a ensuite communiqué une note au vicomte Palmerston. Le ministre de Prusse a eu hier des entrevues avec lord Grey et lord Palmerston.

— Le *Times* se prononce de nouveau contre le séjour prolongé d'une partie de l'armée française en Belgique; il dit que le roi Léopold, étant populaire, n'en a pas besoin pour le protéger contre le mécontentement de ses propres sujets, et que la bonne foi de la Hollande ou la crainte d'une seconde expulsion, mettent S. M. à l'abri d'une répétition de l'invasion hollandaise. « Ce roi, continue le *Times*, doit réorganiser son armée; mais il ne faut pas y employer des officiers et sous-officiers instructeurs français. S'il a vraiment besoin d'une force auxiliaire, qu'il enrôle une garde en Suisse, mais qu'il ne l'accepte pas du maréchal Soult. Il ne saurait jamais être libre d'intrigues, de troubles, d'embarras ou de dangers; il ne saurait jamais être réellement indépendant, son pays ne saurait jamais jouir de la neutralité et de la sécurité que les grandes puissances ont décrété qu'il possèdera, tant qu'il y a un seul soldat étranger en faction, ou un seul pavillon étranger arboré en Belgique. »

Dans un autre article, sur le même objet, ce journal déclare très-bien savoir que la France désire avoir les provinces belges, que ce vœu est partagé par les royalistes et les républicains, par les amis de Louis-Philippe et les partisans de Charles X; qu'il y a aussi de certains enrégés en Belgique, et surtout à Bruxelles, qui voudraient à tout prix livrer leur pays à la France (1); que la mesure adoptée par celle-ci l'avait été avec tant d'empressement que les autres grandes puissances n'ont pas été consultées sur le mode de son exécution, et que, maintenant que le but est atteint, la France, si elle veut détruire tout soupçon sur ses intentions, n'a qu'à retirer ses troupes aussi promptement qu'elle les a envoyées en Belgique.

— Le *Times* dirige ce matin une forte attaque contre le *Courier* de ce que ce journal affecte de recevoir des communications officielles du bureau des affaires étrangères; il avertit les lecteurs du *Courier* hors d'Angleterre, de ne pas ajouter foi à de pareilles prétentions, qui ne peuvent que faire tort aux ministres anglais.

AUTRICHE. — Vienne, 18 août.

S. M. a répondu dans les termes suivans à l'adresse qui lui demandait une constitution: « Dans toute ma vie je n'ai voulu rien autre chose que le bonheur de mes sujets; si l'on pouvait me convaincre que votre bonheur le demande, je serais prêt dès maintenant à vous donner une constitution, et une constitution aussi libre que dans aucun autre pays. » On peut être convaincu que l'empereur a exprimé par ces mots une pensée long-temps nourrie en silence. De là la nouvelle que nous recevons à l'instant ne nous paraît pas tout-à-fait invraisemblable: on dit que S. M. voulait profiter de sa retraite actuelle, retraite qui est commandée par la nécessité, et s'entourer des hommes d'états les plus distingués pour travailler avec eux à une constitution. On ferait connaître cette constitution aussitôt après que le danger du choléra sera passé, afin qu'un bienfait perpétuel console les sujets de l'empereur d'Autriche d'une calamité temporaire. L'empereur François finirait de cette manière sa vie et son règne, déjà si riche en grands événemens. Je ne vous cache pas que l'on craint beaucoup ici l'opposition d'un grand homme d'état (M. de Metternich) contre l'exécution de si belles espérances. Mais cet homme d'état a déjà souvent montré qu'il sait apprécier son siècle et qu'il ne lui demande pas l'impossible; il a prouvé plusieurs fois que la sagesse politique ne consiste pas dans la tentative d'aller contre le courant, mais dans le coup-d'œil qui sait profiter de toutes les circonstances, qui les lie avec les forces nationales existantes, pour acquérir de la force par leur secours et conduire le vaisseau de l'état dans le port. Le moment actuel décidera si un homme d'état méconnaîtra son caractère. Nous n'osons pas, au milieu de nos calamités actuelles, nous flatter d'une espérance de consolation.

POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

— C'est par erreur que quelques feuilles ont annoncé dans le temps que tout le matériel des ambulances de l'armée de la Meuse était au pouvoir des Hollandais: nous apprenons d'une source sûre, que trois fourgons attelés de 8 chevaux, ainsi que le détachement d'infirmiers, le tout sous la conduite et commandement d'un premier lieutenant garde-magasin, ont été soustraits à la poursuite de l'ennemi qui infestait déjà toutes les routes, et sont réellement parvenus à Liège, où toutes les fournitures ont été déposées à l'hôpital militaire, et les fourgons disposés au service des malades et blessés.

Nous sommes informés que cet officier est de Bruxelles, et s'appelle Nermantelle, précédemment quartier-maitre de la garde civique de cette ville.

(*Courrier*.)

— Si l'on doit avouer que les troupes belges l'emportent sur les troupes françaises pour l'élégance et le bon goût de leurs uniformes, on doit convenir aussi que l'armement des régimens français est de beaucoup supérieur au nôtre; en effet, ces régimens, sans traîner après eux cette confusion de chariots qui à la suite des nôtres encombraient les routes et arrêtaient les mouvemens militaires, n'en ont pas moins tous les objets nécessaires à construire un camp, à élever des retranchemens, et dans chacune des belles compagnies que nous avons vu

(1) Le *Times* est, comme on le voit, bien informé; car de toutes les villes de la Belgique, celle qui est le moins portée pour la réunion à la France est incontestablement Bruxelles.

défiler il y a quelques jours, chaque soldat portait avec lui soit une bêche, une pioche, etc. Nous avons remarqué aussi que les clairons des voltigeurs, au lieu d'être simplement armés comme les nôtres d'un briquet, arme bien insuffisante pour des hommes destinés à escorter des tirailleurs, sont munis d'une carabine qu'ils portent en bandoulière.

COMMERCE.

PORT D'ANVERS. — Arrivages du 27 au 28 août.

Le brick belge *La Paix*, capit. Roose, ven. de Liverpool,
Le schooner belge *London Packet*, cap. Roelofs, ven. de Liverpool,
Le smak belge *Belle Alliance*, capit. Wilman, ven. de Liverpool; chargés de sel.
Le brick français *les Deux Aimées*, cap. Barb, ven. de Bordeaux, avec vin et eau-de-vie.
Le brick français *Guillaume*, capit. Simoneau, ven. de Nantes, avec sucre.
Le sloop anglais *Ann*, capit. Wilman, ven. de Vlissingen, chargé.

DÉPARTS.

Le brick anglais *Guernsey Lile*, cap. Lemeistre, ven. de Montevideo, ch. de cuirs.
Le 2 mâts américain *Margarett*, cap. Intoot, ven. de New-York, ch. de coton et tabac.

MARCHÉ DE BRUXELLES. — Du 29 août.

Huile de colza présente (ll. de Br.) et sept., 50 3/4, oct., 51 1/4 nov., 51 1/2, décemb., 51 3/4. Huile de lin présente, 54 3/4; sept. et oct., 55 1/4; nov. et déc., 56. Graine de colza, 00.

Ce qui précède est en argent de Brabant.

PRIX DES HUILES. — Lille, 27 août.

	Graines.		Huiles.		Tourteaux.
Colza.	18	21	73 f.	"	9 50 9 75
Oeillette.	"	"	90	"	" 25 8 "
Id. bon goût.	21	22	94	"	8 " " "
Lin.	18	21	82	83	15 " 16 50
Caméline.	18	20	"	"	9 50 " "
Chanvre.	12	12 50	81	"	9 " " "
Huile épurée pour quinquets			80	"	" " " "
Idem réverbères			78	"	" " " "

Bourse de Paris, du 27 août. — Rentes 5 p. 0/0 au compt., 88 10; id. fin courant 88. Emp. 1831 au comptant. 4 0/0 au comptant. 3 0/0 au compt. 56 70; id. fin courant 56 70. Actions de la banque. 4 canaux act. lib. de 1000 fr. « Ca sse hypothécaire ». Rente de Naples au compt. 67 50; id. fin courant 67 25. Esp. cortés; id. emp. royal; id. Rente perpétuelle 46 3/4. Emp. d'Haïti.

Fonds publics de Londres, du 25 août. — Consolidés 82.

BOURSE D'ANVERS, du 29 août.

Rente remboursable	85.	Pologne lots de 300 fl.	76.
Emprunt de 12 millions	73.	Rente Esp ^{le} à Amst. 42 à 42 1/8.	
Auticbre métalliques.	80.	Certificats de Naples	64.
Lots de 100 fl.	190.		

Bourse d'Amsterdam, du 23 août. — Dette active, 36 3/4; dette différée, 25 3/2; billet de chance, 13 3/8; synd. d'amort., 58 3/4.

ANNONCES.

1202.

AVIS.

5300 florins des Pays-Bas à appliquer en rente sur hypothèque. S'adresser au secrétariat des hospices, à l'hospice St Gilles, à Namur.

1224. Vendredi 2 septembre 1831, à deux heures après-midi, il sera vendu, à la recette et au domicile de Madame Wodon-Gérard, une quantité de marchandises de toute espèce, en pièces et en coupons, telles que: 43 pièces de coton, 16 pièces de cotonnelle, 8 pièces de siamoise pour jupes; quantité des mêmes marchandises; nombre de mouchoirs, etc. etc.; quantité d'habillemens, linges, meubles, literies, etc.

1225. Adjudication définitive d'une maison située rue du Président, à Namur.

Jeudi 15 septembre 1831, à dix heures du matin, devant M. Dept, juge de paix du canton de Namur (nord), et en son domicile, rue du Collège, n° 270, à Namur, par le ministère du notaire TILLIEUX, à ce commis par le tribunal de première instance de Namur, il sera procédé à la vente publique de la maison rue du Président, cotée du n° 333, audit Namur, appartenant au sieur Fenillen-Joseph Bocart, et à ses enfans mineurs, joignant des deux côtés au sieur lieudonné Gerard, pour en jouir ez fruits présentement.

Cette maison par sa situation au centre de la ville est propre à tout commerce; elle est bâtie solidement et se trouve en bon état de réparations.

S'adresser pour prendre inspection du cahier des charges en l'étude dudit notaire TILLIEUX, où il est déposé.

Cette vente se fera les jour et heure susdits, aux conditions ordinaires et à terme de crédit.

1220.

Grandes ventes de terrains.

Le public est prévenu qu'à la requête de MM. Louis Dooms, frères, de Lessines, les biens ci-après vont être exposés en vente, savoir:

1° 24 bonniers de terrain, nommé *Rouvroi*, situé sur le territoire de la commune de Sclayn, tenant à la grande route de Namur à Liège, terrain renfermant plusieurs carrières ouvertes de pierre de taille.

2° 50 bonniers de terrain, sis en la commune de Haillot, très-près de la route d'Andennes à Obey.

Le recours pour la vente des parties précédentes se fera chez Debrun à Andennes, le 9 septembre, à une heure après-midi.

3° 50 bonniers environ de terrain défriché, nommé *Fayl-Temploux*, situé à Temploux, assez près de la grande route de Namur à Bruxelles.

Recours au Verd Chasseur, à Temploux, le 10 septembre, à deux heures après midi.

Tous les biens avant nommés se vendront libres de toutes charges, et leur prix sera payable en dix termes et en dix années. Ils seront exposés par lots d'un bonnier ou par plus grandes parties, au gré des amateurs.